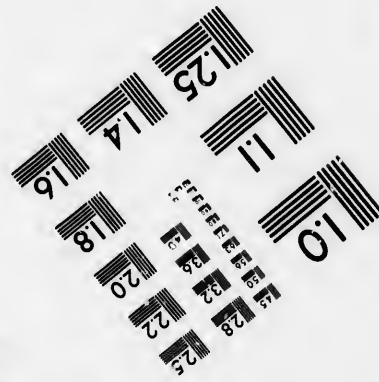
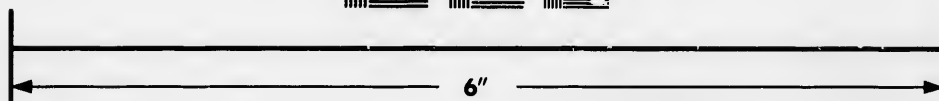
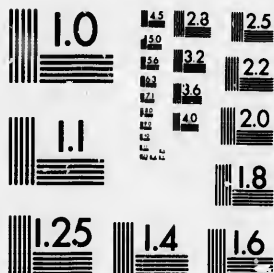


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |

Additional comments: / [Printed ephemera] [4] p. This copy is a photoreproduction.
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

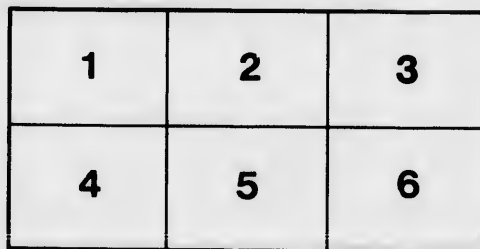
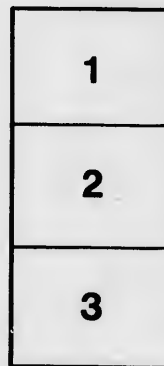
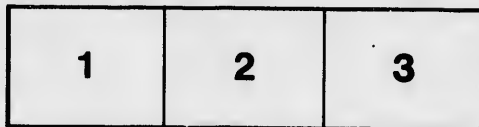
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

A MES COMPATRIOTES

CANADIENS,

*Qui se sont trouvés à l'Assemblée convoquée dans le Couvent
des R. R. P. P. Recolets, le 30 du mois de Novembre
dernier, & autres.*

MESSIEURS,

VOTRE Droit & mon Honneur sont les motifs qui m'engagent à mettre de la publicité dans les démarches qui ont eu lieu entre les Membres du Comité Canadien & Moi. Ces deux Causes, aussi chères pour moi l'une que l'autre, ne trouveront point de différence dans le zèle avec lequel je les défendrai. Quelque peine que je ressente de me voir dans la dure nécessité de divulguer certains faits qui annoncent un desir secret de vous en imposer, & un mépris formel pour vos suffrages. Comme Citoyen, je vous dois cette marque de mon dévouement pour ma Patrie, mon devoir l'emportera sur tout.

Dans l'Assemblée du 30 de Novembre dernier, à laquelle je n'ai point assisté, ce qui prouve combien peu j'ambitionnois & briguois les voix pour être membre d'un Comité que l'on devoit choisir pour travailler au bien être de notre Province : dans cette Assemblée, dis-je, plusieurs personnes ont été proposées, & toutes approuvées pour composer ledit Comité ; j'ai été de ce nombre, vous m'avez honoré de votre approbation aussi bien que les autres Membres.— Mais qu'est-il arrivé ? aucun de ces Messieurs n'a daigné m'en donner connoissance. Ce n'est que le trois du mois suivant, que quelques personnes m'ont témoigné leur surprise, de ce que je ne m'étois pas trouvé dans aucune Convocation des membre du Comité dont je faisois partie, & de ce qu'au contraire il paroissoit que ces Messieurs avoient pris sur eux d'en substituer un autre à ma place, à l'insçu de l'Assemblée des honnêtes Citoyens, qui seuls avoient ce droit. Ne pensant pas alors aux causes & aux motifs d'une telle conduite, je ne vous cache pas, Messieurs, que le peu d'égard de mes Collègues pour moi, & le mépris qu'ils faisoient de vos suffrages, m'ont été très-sensibles. Dès ce moment, mun des Certificats & rapports tels qu'ils sont conçus, comme on peut le voir plus bas, & signés par des Citoyens honnêtes qui m'assuroient qu'ils me donneroient même leurs Serments s'il étoit nécessaire, pour prouver que j'avois été choisi membre du Comité : ayant des preuves

F. Monro (Hannover) & J. J. J. J.

REC
AD
218

aussi complètes de la part de ces personnes, dont le suffrage & celui de toute l'assemblée a été si peu prisé; satisfait du nombre que leur honnêteté à s'offrir m'avoit procuré, & qui étoit plus que suffisant; j'ai écrit à Mr. Guy, l'un des membres du Comité, au sujet de ma nomination & du peu de connoissance qu'il me donnoit des affaires; je le priois de communiquer ma Lettre à ses Collègues; il m'a fait réponse qu'il la communiqueroit à tous les Membres, ajoutant que Messieurs Delisle, Dumas, *Boutellier* & *Blondeau* avoient eus les voix. — Sur-le-champ j'ai répondu à l'Épître de Mr. Guy; & persistant dans les conclusions prises dans ma première, je disois que le nom d'un de ces Messieurs n'avoit pas été prononcé dans l'Assemblée. — A cette Lettre point de réponse de sa part ni de celle du Comité. Toujours animé par les mêmes motifs de sensibilité pour l'Honneur & les Droits de mes Compatriotes, j'ai écrit le cinq à tous les membres du Comité en général; dans cette Épître je leur donnois un précis de celles adressées à M. Guy, à l'une desquelles il n'avoit répondu qu'individuellement: „ j'ajoutois que leur nomination & la mienne „ ayant entièrement dépendues d'une Assemblée respectable, il n'étoit pas „ pas en leur pouvoir d'en changer les décisions; qu'ils n'avoient pas „ droit de m'exclurre pour substituer à ma place une personne à leur choix; „ qu'une telle façon d'agir seroit très-injurieuse, non seulement à moi qui „ ne pensoit pas la mériter, mais encore aux personnes respectables qui „ avoient donnés leur suffrage: que j'osois me flatter, & que je leur „ rendois assez de justice pour croire qu'ils n'avoient aucune raison contre „ moi; & que d'ailleurs, l'Assemblée n'en ayant pas trouvé, il ne leur „ appartenoit pas d'en supposer, & d'agir en conséquence; Que vos „ Droits & mon Honneur étoient deux points que mes sentiments m'engageoient à soutenir: ne voulant rien faire qui pût m'attirer quelques „ reproches, je les prevenois que, si leur réponse que j'exigeois positive, „ n'étoit pas suivant mon attente; mes sentiments & la reconnoissance que „ je ressentois de l'honneur que vous m'aviez fait en m'accordant votre confiance, m'obligeroient de rendre mes démarches publiques, je leur démontrois l'illégalité de leurs procédés. Je finissois ainsi, (en parlant de „ vous, Messieurs,) „ Je leur dois cette connoissance qui les mettra à „ même de juger, qui de Vous ou de Moi prise plus leur suffrage. Et „ enfin, vous pouvez être persuadés que je ferai tout ce que mon droit „ comme membre de votre Comité me permettra de faire, tant je suis „ convaincu que vous ne pouvez m'en priver sans un désistement volontaire de ma part; ce qui n'arrivera certainement pas, c'est de quoi je „ puis bien vous assurer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Quelle a été leur réponse à cette Lettre? Je n'y puis penser, Messieurs, sans être pénétré de douleur pour mes Concitoyens. La dirai-je! foiblesse de ma Nation, faut-il te mettre au jour? Je ne devrois pas Mais les Droits de mes Compatriotes me commandent.
La voici.

Montréal, le 6 Décembre 1784

MONSIEUR,

„ Personne ne peut mieux décider de votre Nomination que Mr. M'Gill, „ puisque c'est lui qui nous a proposé à l'Assemblée ; „ ils citent aussi Mr. Frobisher ; le reste n'étant point matériel à l'affaire, il est inutile de le rapporter : Si cependant vous êtes curieux de voir cette Lettre, ainsi que les autres sus-mentionnées, je les ai entre mes mains, & je vous les montrerai quand il vous plaira : quant à celle-ci, elle étoit signée par Messieurs Dumas Sr. Martin, P. Guy, M. Blondeau, *Boutbiller*, P. Foretier, J. Delisle, J. Perinaut & Jf. Perrault.

Qu'en pensez-vous, Messieurs ; il n'étoit pas assez que Mr. M'Gil eût présidé à une Assemblée Canadienne, formée pour le bien être des Canadiens ; il n'étoit pas assez qu'on lui eût laissé prendre le droit de nommer un Comité Canadien : en vain tant d'honnêtes Citoyens assureront & affirmeront sans équivoque, qu'ils n'ont entendu nommer dans l'Assemblée & approuvé, pour être membre du Comité. S'il plaît à M. M'Gill de dire que ce n'est pas, son Jugement sera irrévocable, & il sera décidé que vous étiez tous surs.— Si ce Monsieur veut insinuer que je n'étois pas un de ceux à qui le Comité de Quebec adressoit sa première Lettre, & qu'en conséquence je ne pouvois être nommé, il faudra le croire, & on vous obligera de convenir que les Messieurs de Quebec ont droit de nommer un Comité dans le district de Montréal : quelle absurdité ! Ce sont là vos Droits dont on fait tant de cas.

Non content de s'être dénanti en sa faveur du droit de la parole, dans vos Assemblées, l'on voudroit encore qu'il enchaîna, à sa volonté l'usage de tous vos sens : je n'en dis pas plus long. — Vous êtes trop éclairés pour ne pas y suppléer, & concevoir à qui doivent servir les *Fers que l'on vous forge.*

Si l'on veut vous instruire, pourquoi ne pas laisser la liberté de balancer les raisons pour & contre ? Pourquoi, sans connoître la façon de penser d'un homme, mais sur le simple soupçon, qu'il peut ou doit être d'une opinion différente, chercher à le priver d'un droit que vos suffrages lui ont acquis ? Pourquoi, comme vous pouvez le voir dans le nombre des signatures apposées au bas de leurs Lettres, prendre sur soi de substituer, à mon lieu & place, une personne dont il n'a pas été du tout fait mention dans votre assemblée ? Dois-je supposer d'autres raisons ? Je suis fâché si elles ne sont pas telles ; que leur conduite m'en suggere l'idée.

Si l'on craint les objections, je conclus que l'on craint que le Peuple ne soit éclairé & ne sorte d'un aveuglement dans lequel on auroit intérêt de le laisser. Car, quoï de plus propre pour l'instruire, que des questions formées, agitées & décidées : rien de plus convenable à mon avis.

30^e 9 Dec 1784

Sur quoi, sans ses débats, pouvez-vous, chers Compatriotes, asseoir un Jugement certain & raisonnable Mais il ne seroit pas de la saine politique d'agir ainsi; on veut vos signatures & non votre instruction. Je finis, Messieurs, dans l'espoir flatteur que cette Epître vous aura convaincu de la pureté de mon intention, qui n'a d'autre motif que de vous conserver vos Droits, & de vous prouver combien j'estime l'honneur de votre Confiance, qui, quoique l'on veuille dire, me fera toujours regarder comme un des membres de votre Comité: & dans cette vue vous pouvez être persuadé que mon zele & mon dévouement se manifesteront dans tout ce qui dépendra de moi pour votre plus grand avantage; & dès ce moment, non par ambition, mais par amour pour vous, tant que cette Election subsistera, je regarde toute démarche & procédé, de la part de ces Messieurs, avant & après la présente, sans ma participation, comme nulles & illégales; & ainsi doivent être envisagées toutes les personnes sentées qui y sont aussi intéressées que moi.

Tels sont les sentiments d'estime & d'affection, avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

M E S S I E U R S ,

Votre très-humble & très-obéissant
Serviteur, & Compatriote.
DE BONNE.

Montréal, le 7 Décembre 1784.

N O U S soussignés, Certifions que dans une Assemblée convoquée chez les Révérends Peres Recolets, Mr. De Bonne, Ecuyer est un de ceux qui ont été choisis & approuvés unanimement, pour être un des Membres du Comité Canadien, pour travailler aux affaires & au bien être de notre Province.

LE GRAS PIERREVILLE.

D E S E V E .

P. LACROIX.

P. MARRASSE.

GAB. FRANCHERE.

L. BONNET.

JN. B. DUROCHER.

RAIMOND dit LA JEUNESSE.

L. CARIGNANT.

J. B. DEZERY.

JH. ROY.

ETIENNE DUBOIS.

JG. BOURASSA.

CHLES GIROU.

ETNE. CAMPION.

Je soussigné, Certifie que j'ai oui dire par différentes Personnes, & particulièrement par Mr. Loubet, que Mr. De Bonne avoit été nommé; dans l'Assemblée tenue chez les R. R. P. Recolets, pour être un des Membres du Comité.

Montréal, 7 Décembre 1784.

F. MÉSPLET.

